

PROGRAMME DES ANIMATIONS ET EXPOSITIONS DE LA MÉDIATHÈQUE

ATELIER LECTURE À PARTIR DE 15H30

MERCREDI 6 OCTOBRE
MERCREDI 20 OCTOBRE

MERCREDI 3 NOVEMBRE
MERCREDI 17 NOVEMBRE

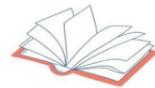
MERCREDI 1ER DÉCEMBRE
MERCREDI 15 DÉCEMBRE
MERCREDI 22 DÉCEMBRE

BÉBÉS LECTEURS À PARTIR DE 10H30

MERCREDI 13 OCTOBRE

MERCREDI 10 NOVEMBRE
MERCREDI 24 NOVEMBRE

MERCREDI 8 DÉCEMBRE



SEPTEMBRE

LE FABULEUX BESTIAIRE DE LA FONTAINE

EN PARTENARIAT AVEC LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE LA MARNE
DU 7 AU 25 SEPTEMBRE 2021



EXPOSITION SUR L'UNIVERS ET L'ŒUVRE
JEAN DE LA FONTAINE À L'OCCASION DU 400E
ANNIVERSAIRE DE SA NAISSANCE.

RACONTE-MOI UNE FABLE !

DANS LE CADRE DU FESTIVAL "LE FABULEUX VOYAGE"

ORGANISÉ PAR LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE LA MARNE

MERCREDI 22 SEPTEMBRE 2021 À
15H30
LECTURES DE FABLES, RACONTE-TAPIS
ET DE KAMISHIBAI
SUR INSCRIPTION

COMMENT S'INSCRIRE ?

L'adhésion à la médiathèque de Jonchery-sur-Vesle est de 10 € par famille pour ses habitants et pour les habitants de Brancourt.

L'adhésion pour les résidents des autres communes est de 15 € par famille.

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : Fermé
Mardi : 14h-18h
Mercredi : 10h-12h et 14h-17h
Jeudi : 14h-18h
Vendredi : 14h-17h
Samedi : 10h-12h

COORDONNÉES

Venez visiter notre site sur le web :
jonchery-pom.c3rb.org

Vous pouvez suivre notre actualité
sur la page Facebook de la
Médiathèque !

COURS D'INFORMATIQUE

La médiathèque propose des cours
d'informatique sur rendez-vous



Programme des Animations et Expositions de la médiathèque

Médiathèque Frantz et Quenault
1 ter rue du Moulin
51140 Jonchery-sur-Vesle

OCTOBRE - NOVEMBRE

EXPOSITION 14-18 : LES HÉROS
DU CIEL
DU 5 OCTOBRE AU 13 NOVEMBRE 2021



EXPOSITION SUR LES PILOTES FRANTZ & QUENAUT
ET LES PILOTES ALLIÉS

PRÉSENTATION DU DERNIER
LIVRE DE PIERRE COMMEINE
VENDREDI 22 OCTOBRE 2021 À 18H30

PRÉSENTATION DE SON DERNIER ROMAN
" LÉO KYLE, INFIRMIER NÉO-ZÉLANDAIS "

ATELIER MANUEL
MARDI 26 OCTOBRE 2021 À 14H30
SUR INSCRIPTION

Venez fêter Halloween !
Samedi 30 octobre à 10h30
N'oubliez pas ton déguisement !

DÉCEMBRE



ATELIER CRÉATION
DE NOËL
SAMEDI 11 DÉCEMBRE À 10h30
sur inscription

ATELIER CONTES
DE NOËL
SAMEDI 18 DÉCEMBRE À 10h30
sur inscription

SPECTACLE
LA MOUFLE DE TATIANA
SAMEDI 18 DÉCEMBRE À 16h00
sur inscription



Le Joncavidulien

Bulletin municipal
Septembre 2021

Le Mot du Maire

Madame, Monsieur,

La période estivale s'achève. J'espère que vous avez profité des bons moments pour vous ressourcer et faire le plein de souvenirs agréables.

Les conditions climatiques n'ont pas toujours été favorables et nous ont obligés à annuler la fête de la musique et le 13 juillet.

L'instauration du « pass sanitaire » nous a contraints également à annuler la brocante car il était impossible de contrôler tous les accès. Ce n'est que partie remise.

Mais, retenons le positif, les festivités du 14 août, quizz musical, pique-nique et feu d'artifice ont été très appréciés.

Une nouvelle année scolaire débute, bon courage à tous les élèves, enseignants, personnel éducatif. Les règles sanitaires se sont un peu assouplies mais il convient de prendre encore des précautions afin de retrouver le plus vite possible une vie « normale ».

La frustration générée par les périodes de confinement a engendré de l'impatience et de l'agressivité. Les réseaux sociaux ont pris le pas sur le dialogue mais sachez que la mairie reste toujours à votre écoute.

En ces temps perturbés, les maîtres mots devraient être adaptation, compréhension et encouragements et je suis certaine qu'avec l'amélioration des conditions sanitaires, nous allons retrouver le calme auquel nous aspirons tous.

Je pense à tous ces villages qui ont subi de graves inondations et plongé des habitants dans une profonde détresse. Nous avons la chance d'avoir un beau village, certes tout n'est pas parfait mais nous continuons à œuvrer pour vous offrir le meilleur et nous comptons sur vous pour apporter votre pierre à l'édifice, chacun en fonction de ses possibilités (ramasser un papier, ne pas jeter son masque, ramasser les déjections de son chien, entretenir le tour des tombes de famille etc..)

Nous restons à votre disposition. N'hésitez pas à venir nous rencontrer.

Le Maire

REPAS DES AÎNES

N'oubliez pas de retourner à la mairie votre coupon-réponse avant le 10 octobre 2021 dernier délai.

Sans réponse un coffret sera automatiquement attribué.

VIGNETTE CRIT'AIR

À compter du 1er janvier 2022, la vignette Crit'air sera obligatoire pour circuler dans le centre-ville et emprunter la traversée urbaine de Reims.

Vous pouvez vous rendre sur le site gouvernemental : <https://www.certificat-air.gouv.fr/> pour l'obtenir.

VIDE MAISON

Beaucoup de demandes après l'annulation de la brocante.

En raison des conditions sanitaires actuelles, les autorisations seront accordées dans trois cas de figure : désencombrement avant travaux, déménagement et succession.



Ne pas jeter sur la voie publique

Mairie de Jonchery-sur-Vesle
Place René Sarrette
51140 JONCHERY SUR VESLE

Contacts :

03.26.48.50.03

mairie.joncherysurvesle@wanadoo.fr

Sites :

<http://www.joncherysurvesle.com>

Facebook : Village de Jonchery sur Vesle

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, vendredi, samedi de 9h à 12h.

Jeudi de 17h à 19h.

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi de 9h-12h et
de 14h-16h. Le samedi de 9h à 12h.

Pas d'accueil téléphonique le mercredi
après-midi.

Médiathèque municipale :

1 ter rue du Moulin

03.26.48.52.71

<http://jonchery-pom.c3rb.org>

mediatheque.joncherysurvesle@wanadoo.fr

La Poste :

2 rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle

Du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30.

Samedi de 10h00 à 12h00.

Maison France Services : 03 26 08 36 44

Rue du Marché

51140 Jonchery-sur-Vesle

Lundi : 13h15-18h00

Mardi : 9h00-11h30 ; 13h30-19h00 sur R.D.V.

Mercredi : 9h00-12h00 ; 13h30-18h00

Jeudi : 9h00-12h00

Vendredi : 13h30-17h00

Samedi : 10h00-12h00

Numéros utiles :

Véolia : 09 69 39 04 98

Pour transmettre les relevés :

www.service.eau.veolia.fr

Enedis : 09 72 67 50 51

GRDF : 0 800 47 33 33

Horaires d'été de la déchetterie :

Lundi : 14h00 - 18h00

Mercredi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00

Jeudi : 9h00 - 12h00

Vendredi : 9h00 - 12h00 et de 14h00 - 18h00

Samedi : 9h00 - 12h00 et de 14h00 - 18h00

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL

(L'intégralité des délibérations est disponible en Mairie)

Extraits des délibérations

Séance du 15 septembre 2021

Présents : 17 ; Pouvoir : 1 ; Absent : 1 ;

N° 2021_7_1 : REPRISE DE CONCESSION COLUMBARIUM

Vu la demande de remboursement de la case columbarium n°28 ainsi que de la concession n° 96 au prorata des années, suite à un déménagement **le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité** de rembourser le montant de la case columbarium pour un montant de 560.26 € et de rembourser la concession n°96 au prorata des années, soit 92 € (120x7/30).

N° 2021_7_2 : REMBOURSEMENT ACOMPTE SALLE POLYVALENTE

Vu la demande d'annulation de la salle polyvalente pour la location du weekend du 11 SEPTEMBRE 2021 consécutive à un problème de santé, **le Conseil, considérant qu'il s'agit d'un cas de force majeure, décide à l'unanimité** de rembourser à titre exceptionnel l'acompte de la salle polyvalente de 450 €.

N°2021_7_3 : PARCELLE 308 ZC1 LA SENTELLE

Un rachat de la parcelle référencé 308 ZC 1A a été proposé par les propriétaires à la commune
Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de ne pas donner suite à cette demande : 16 voix pour et 1 abstention.

N° 2021_7_4 : REGLEMENT MODIFIE DE LA SALLE POLYVALENTE

Le conseil municipal ,
Vu le règlement intérieur de la salle polyvalente,
Vu les nouvelles consignes sanitaires,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :
10 voix pour et 8 abstentions :
- de modifier le règlement intérieur de la salle polyvalente et de ses annexes.
- de modifier le contrat de location.

N° 2021_7_5 : TARIF DE VENTE DE BOIS EN L'ETAT ACTUEL

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
- de fixer, à compter de ce jour, le prix de vente du bois coupé de 50 cm et fendu à **35 €** le stère dans la limite de 3 stères par famille. La commune fixera les jours d'enlèvements. Une inscription préalable est nécessaire.

N° 2021_7_6 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire présente le détail des subventions aux associations qui ont été étudiées par la commission association et la commission des finances :
ADMR : 5000 €, PETANQUE : 500 €, ÉCOLE DE MUSIQUE : 1740 €, TENNIS CLUB FISMES JONCHERY : 3 000 €, FAMILLES RURALES : 36 700 €
Le Conseil, après en avoir délibéré, décide : 16 POUR et 2 ABSTENTIONS, d'accepter ces subventions.

N° 2021_7_7 : CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Maire expose que le marché des contrats d'assurance du Centre de Gestion sont arrivés à échéance.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :
- D'accepter la proposition du Centre de Gestion.
- Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2022).
- Taux garantis pendant 2 ans.

Délibération D 2021_7_8 : ADOPTION DE LA NOMENCLATURE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2022

Le Maire informe qu'il convient d'adapter la nouvelle nomenclature comptable M57 en remplacement de la M14 en vue de la simplification. De ce fait une convention doit être passée avec les services de la DGFIP.
La commune de JONCHERY SUR VESLE s'est positionnée sur ce changement au 1^{er} janvier 2022.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :
- D'adopter le référentiel M57 à partir du 1^{er} janvier 2022
- Donner pouvoir au Maire pour toutes les décisions relatives au projet et à cette décision.

Délibération D 2021_7_9 : DROIT DE PASSAGE AU PARC MUNICIPAL AU 1^{ER} JANVIER 2022

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les propriétaires riverains du parc municipal peuvent aménager un accès direct moyennant une redevance annuelle.
La délibération n° 03-2019 du 12 février 2019 a fixé le tarif annuel à 110 € pour l'année 2020 et 2021.
Il est proposé au Conseil Municipal de décider du tarif pour une nouvelle période, à compter de 2022.
Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après **en avoir délibéré, décide à l'unanimité** de ne pas bouger le tarif annuel du droit de passage au parc municipal, donc 110 € pour 2022.

Délibération D_2021_10 : ENGAGEMENT CONVENTION TERRITOIRE GLOBALE (CTG)

Dans l'exercice de ses compétences petite enfance, la commune a conclu avec la Caf de la Marne un contrat enfance-jeunesse (CEJ) pour favoriser le financement de la petite enfance.
Ce contrat est remplacé par la Convention Territoriale Globale (CTG), qui vise à mettre les ressources de la Caf, tant financières que d'ingénierie, à disposition du territoire pour proposer aux familles une offre de services complète et de qualité.
La Caf s'engage à conserver sur le territoire le niveau des financements précédemment apportés au titre du contrat enfance jeunesse, sous la forme de "bonus territoire CTG", pour autant que la collectivité signataire poursuive son soutien financier aux équipements et services concernés.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
1/ Autorise Madame le Maire à signer avec la Caf de la Marne, la CTG de services aux familles
2/ Autorise Madame le Maire à lancer toutes les procédures et à signer tous les actes administratifs et financiers, et plus généralement tous les documents qui se rapporteront à la mise en œuvre de la CTG, liant la Caf de la Marne à la commune de JONCHERY SUR VESLE.

Informations diverses

Madame le Maire :

Communauté Urbaine du Grand Reims

- Les travaux d'assainissement route nationale, devraient bientôt se terminer. L'entreprise interviendra sur les fuites détectées.
Programmation des rues 2022 : pour Jonchery : extension de l'éclairage public de la rue des Fortes Terres jusqu'à l'avenue Saguet.
- Nous avons informé les services du Grand Reims que la salle du haut de la salle polyvalente ne pouvait plus être utilisée pour la cantine. En effet, les locations ont repris.
- Des investissements sont nécessaires pour respecter les nouvelles obligations en matière de recyclage. C'est pourquoi le 17/12/20, le Conseil communautaire a voté l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui passe de 7,08 % à 9% ce qui explique en partie l'augmentation de la taxe foncière.
Commune :
- Une demande signée par 51 jeunes pour la création d'un skate parc a été reçue en mairie. Ce dossier sera étudié en commission.

Monsieur Philippe REMEN, Adjoint à la Communication :

-Nous vous rappelons qu'il est possible de s'abonner gratuitement au service Ma Mairie En Poche pour recevoir en temps réel des informations concernant la commune. À ce jour 279 personnes profitent de ce service, n'hésitez pas à les rejoindre. Toutes les informations sont disponibles sur le site de la commune dans la rubrique **Vie municipale / Ma Mairie En Poche**.



- La page Facebook de la commune Village de Jonchery Sur Vesle est également mise à jour régulièrement. N'hésitez pas à **Aimer** la page et consulter les informations.
- Le plan de Jonchery utilisé à des fins internes mais également distribué en mairie a été réactualisé afin d'intégrer les derniers changements intervenus au sein de la commune tels que le Parc aux Daims et la zone commerciale du Leclerc. Ce plan est également disponible sur le site de la commune dans la rubrique **Vie municipale / Commune**.

Madame Sophie JOUEN, Adjointe au Fleurissement :

- Après un été chaotique au niveau météo, agrémenté heureusement de quelques belles journées ensoleillées, nous voilà prêt à accueillir l'automne en douceur...

- L'action « Nettoyons la nature » revient le 25 septembre. On espère être nombreux, merci de votre participation.
- Les plantations d'automne sont attendues vers le 20 octobre, place aux couleurs et aux variétés... Notre souhait de faire une décoration de Noël en phase avec le développement durable s'annonce bien avec la confection d'un maximum d'objets.
Pour finir nous remercions infiniment Patrick CRUCIFIX qui a tant donné à la commune tant par son temps que ses connaissances et qui souhaite s'adonner à sa famille et à ses passions. Un grand merci !

Monsieur Manuel MARX, Adjoint aux Espaces Verts et à la voirie :

- Les poubelles ont été livrées. Elles seront installées prochainement par les agents municipaux.
- Des nichoirs à mésanges, prédateurs naturels des chenilles processionnaires, vont être installés sur les sites concernés.
- L'élagage des arbres dans la commune se poursuit.

Monsieur Christophe NILLESSE, Conseiller municipal délégué à la sécurité et à l'aménagement :

La commission sécurité et aménagement a fait sa rentrée avec de nombreux sujets de travail. Pour ce faire, nous nous sommes réunis le 10 Septembre dernier notamment pour échanger autour de l'implantation d'un radar pédagogique dans notre commune. Nous souhaitons, avec cet outil de prévention, sensibiliser les automobilistes au respect des limitations de vitesse.

Madame Catherine GERMOND, Adjointe aux Bâtiments :

Salle Polyvalente:

- La réfection de l'enduit au-dessus de la porte d'entrée de l'AFR est terminée.
- Suite aux orages de juin, des fuites au niveau de la toiture sont apparues. Les réparations sont prévues.

City Stade :

- Pose de la toiture en cours.
- Réparation de la clôture (grillage + remise en tension) prévue mi-octobre. La partie du grillage située en amont du terrain sera démontée par la suite.

Ancien cimetière :

Réfection du Préau situé à l'entrée (enduit + peinture) prévue pour la Toussaint.

Ancienne école maternelle :

Dans le cadre d'une éventuelle réhabilitation de l'ancienne école maternelle, des diagnostics très poussés de structure, thermique et électrique du bâtiment seront réalisés début octobre 2021.

Bâtiment technique communal :

Les travaux ont pris du retard. Reprise prévue semaine 38.

Madame Sandra BANIERE, Conseillère municipale référente à la médiathèque :

Au dos du bulletin, vous trouverez le programme des animations de la médiathèque. Il est disponible à la mairie et à la médiathèque.